



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240919-2024091903-BF

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2024091903

Date de la
convocation
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
13/09/2024

Présents : Mmes et Mrs. Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, Sophie THIRET épouse ALLION.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

Absents donnant pouvoir : François DAUBIN à Sylvie VUILLET, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE, Aurélie DAUBIN à Sophie THIRET épouse ALLION, Dominique BAUDOIN à Jean-Claude TONDU, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION.

Absente : Florence BONDUEL.

Délibération
2024091903

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Décision budgétaire modificative n°2 Budget primitif principal

Vu le budget primitif principal 2024,

Vu la décision budgétaire modificative n°1 Budget primitif principal 2024

Etant entendu l'insuffisance de crédits budgétaires provisionnés à la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement pour le paiement des dépenses suivantes: *- indemnisation du commissaire enquêteur 1617,95 € et*
- annonces légales relatives à l'enquête publique afférentes au plan de zonage : 1284.50 € HT
(non prévu BP – compte 203)
- remplacement d'une pompe de relevage hs station d'épuration 2 945 € HT
(prévu 2000 BP- compte 2158)
- projet d'acquisition d'une pompe de relevage de secours station d'épuration 2 945 € HT
(non prévu BP - compte 2158)

Etant entendu que l'unique marge de manoeuvre du budget est la facturation du service aux abonnés et qu'une réévaluation tarifaire applicable au 1^{er} octobre 2024 a été adopté le 02.07.2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 ci-dessous présentée pour le budget primitif principal 2024.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20240919-2024091903-BF

enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2024091903

Section de fonctionnement	BP + DM 1	DM 2	BP + DM 1 et 2
D65823 Déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial	107 406.06€	+6 793 €	114 199.06 €
D 023 Virement à la section d'investissement	667 730.16 €	-6 793 €	660 937.16 €
Section d'investissement	BP + DM 1	DM 2	BP + DM 1 et 2
R 021 Virement de la section de fonctionnement	667 730.16 €	-6 793 €	660 937.16 €
D 231 Immobilisations corporelles en cours	1 164 467.16€	-6 793 €	1 157 674.16 €

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Jean-Claude TONDU.

Le Secrétaire de séance,

*Christian AMEUR,
Conseiller municipal.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>